

fin trois oraisons qui renferment les principales demandes que les fideles peuvent faire à Dieu dans ces jours de calamités & de discorde universelle, pour appaiser sa colere & attirer ses bénédictions sur l'Eglise & tous les royaumes de l'Europe.



Observations sur la juridiction attribuée aux prêtres hérétiques, la communication en matiere de culte avec les ennemis de l'Eglise, & quelques autres points de théologie. Par F. X. D. F.

Unam, Sanctam, Catholicam & Apostolicam Ecclesiam.

A Dusseldorff, chez Pierre Kaufmann; à Liege, chez J. F. Bassompierre, 1794, broch. in-8vo. de 136 pag. Prix 12 sous.

LE grand nombre de personnes qui m'ont pressé de rassembler en un volume les articles divers où j'avois parlé de cet objet avec plus ou moins d'étendue, m'a déterminé à remplir ce vœu. Avec plus de loisir j'aurois essayé de refondre le tout dans un ouvrage suivi, mais des circonstances qui me font la loi, s'opposent à ce travail, & m'obligent à donner ces paragraphes dans l'état isolé où ils se trouvent dans différens Journaux : ils sont néanmoins en quelque sorte réunis, par des renvois & des citations continuelles, dans la Réponse que je fais à mon critique, y servent, pour ainsi dire, de pieces justificatives, & concourent à former un seul & même résultat. On trouvera cà & là quelque développement